

# Le Plan Air-Climat et l'Aménagement du Territoire

## *Air-Climate Plan and Regional Planning*

A. Cuvelier<sup>1</sup>

*Cet exposé rappelle le contexte du plan air-climat 2008-2012. Actuellement, ce plan est revu à l'horizon 2012-2020, avec une vision vers 2050. La méthodologie s'appuie sur les plans existants et sur les études menées par l'AWAC. L'auteur conclut par l'exploration des liens que le Plan entretient avec l'aménagement du territoire.*

*This presentation recalls the context of the 2008-2012 Air-Climate Plan. Currently, this 2012-2020 time-line is being reviewed, with a vision towards 2050. The methodology is based on the existing plans and the studies conducted by the AWAC. The author concludes by exploring the links that the Plan maintains with Regional Planning.*

Mots-clé : Air, climat, réduction des émissions, GES

Keywords : Air, climate, emission reduction, GHG

---

<sup>1</sup> Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), en charge du suivi du plan air-climat 2008-2012 et de l'élaboration du plan air-climat 2012-2020

## Le contexte du Plan Air-Climat 2008-2012

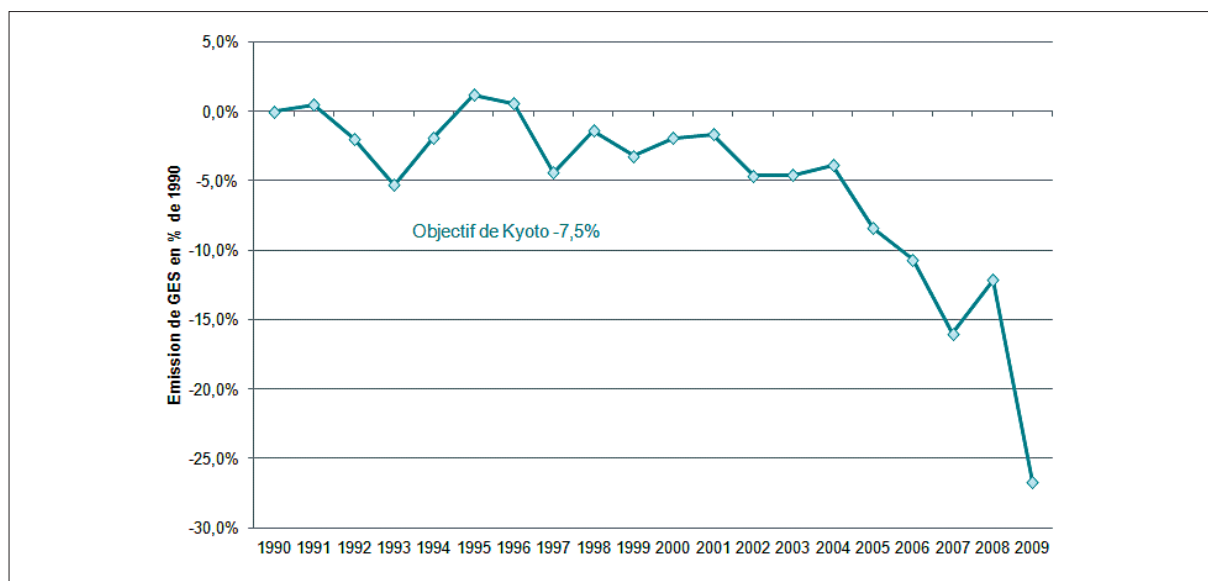


Fig. 1 Evolution des émissions de GES entre 1990 et 2009

Ce Plan Air-Climat a été mis en place suite à la signature du protocole de Kyoto. La Belgique avait comme objectif une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport à 1990. Cet objectif concernait également la Wallonie.

L'objectif principal de ce Plan révisé est d'améliorer l'existant. Le Plan précédent couvrait la période de 2008-2012. Il touchait tous les secteurs. Pour ce qui est de l'**industrie**, il implique des accords de branche, des mesures qui impliquent les entreprises. L'industrie réalise un audit au sein de son entreprise, un audit énergétique, qui permet de négocier un accord avec la Région et les fédérations. Les objectifs de ces accords doivent être atteints dans un délai précis et ainsi, grâce à la diminution de ces émissions de gaz à effet de serre, les entreprises qui participent voient leurs taxes diminuer. Il existe aussi des mesures dans le secteur **résidentiel** ; la plus connue est la performance énergétique des bâtiments. Il y a également les primes énergie. Le secteur **tertiaire** est aussi concerné par des mesures comme les audits énergétiques réalisés dans les bâtiments du SPW de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Des me-

sures concernent l'**agriculture** comme celle qui vise à favoriser la biométhanisation pour les agriculteurs. Ces mesures touchent tous les publics-cibles, que ce soit le secteur privé ou le secteur public, les propriétaires ou les locataires, les grosses entreprises comme les PME.

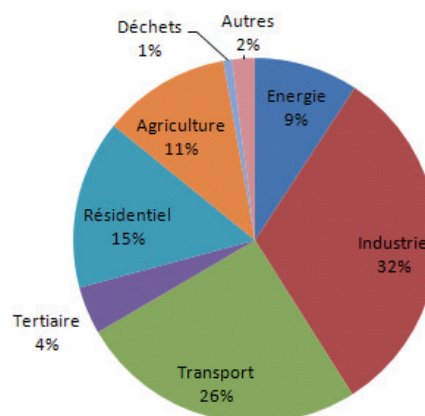


Fig. 2

La figure 2 montre l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie de 1990 jusqu'à 2009. Il indique l'objectif de Kyoto est atteint depuis 4-5 ans. 2009 est une année particulière, où la diminution des émissions peut être principalement attribuée à la crise que nous connaissons. Le diagramme suivant donne une idée de la répartition des émissions dans les différents secteurs : un tiers des émissions sont dues aux industries, un quart des émissions aux transports et le résidentiel représente environ 15 % des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Le diagramme suivant représente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990.

L'industrie et le secteur de la production d'énergie ont fortement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre contrairement au secteur tertiaire et au secteur du transport qui sont encore en croissance aujourd'hui.

Le défi de demain, et de notre prochain plan, est d'agir sur le secteur tertiaire et du transport pour, dans un premier temps stabiliser la tendance, puis diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce qui nous amène à parler du plan air-climat 2012-2020 avec cette vision à 2050.

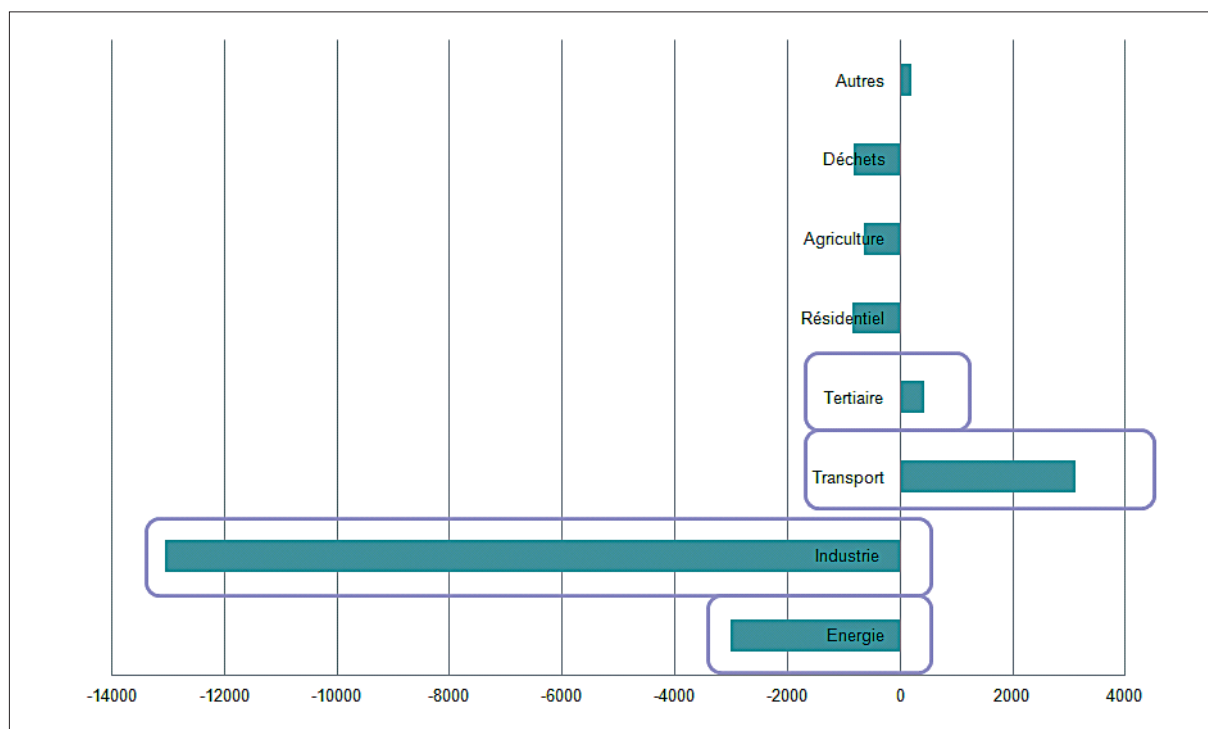


Fig. 3 Evolution 1990-2009 des émissions de GES en Wallonie (kT CO<sub>2</sub> eq)

## Le plan Air-Climat 2012-2020 / 2050

Le défi consiste à mettre l'accent sur les secteurs en croissance, à savoir le secteur tertiaire et le secteur transport - sans oublier les autres. Il s'agit d'aller plus loin qu'une simple optimisation de l'existant parce que la Wallonie a des objectifs plus importants, des objectifs européens tout d'abord avec le paquet énergie-climat, le fameux « 20-20-20 », et des objectifs provenant de la Déclaration de politique régionale qui implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 % en 2020.

Les efforts à réaliser pour 2020 doivent également s'inscrire dans un objectif à long terme. En effet, d'après le GIEC, pour pouvoir limiter l'augmentation de la température du globe à 2°C, les pays industrialisés dont la Belgique (et la Wallonie) devront réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % d'ici à 2050 (l'objectif pour les pays en voie de développement est de se développer à zéro émission). Pour y parvenir, il faut que la tendance que nous impulsions maintenant pour 2020 aille dans le sens des objectifs pour 2050. Si la tendance amorcée ne rencontre pas les objectifs de 2020, il faudra par la suite être plus exigeant et se doter d'objectifs plus ambitieux.

Le Plan air climat 2012-2020 s'appuie sur ce qui existe pour l'instant: afin que nous allions tous dans le même sens. Ce nouveau Plan s'appuie évidemment sur le Plan Air-Climat 2008-2012, mais également sur la **PAEE2**, le plan d'action pour la maîtrise de l'efficacité énergétique deuxième mouture. Il s'agit d'un plan qui a été établi dans le cadre de la directive européenne « efficacité énergétique », qui implique par exemple le renforcement de la PEB. Le nouveau Plan s'appuie également sur l'**alliance « Emploi-Environnement »** inscrite dans le cadre du plan Marshall 2.Vert. Cette alliance « Emploi-environnement » comporte deux grands axes. Le premier vise à favoriser les partenariats public/ménages. Il s'agit d'une mesure qui vise à favoriser les bouquets de travaux de rénovation d'habitations privées, en finançant à 100 % les travaux via les primes énergie et un prêt à 0 %. Le deuxième axe de cette alliance « Emploi-environnement » est de renforcer l'offre formation dans de la construction. La politique en matière des certificats verts est aussi importante. Nous nous basons également sur le **Plan de**

**développement rural**, en cours de révision actuellement, qui visera par exemple à favoriser l'implantation d'emplacements de co-voiturages au sein des communes rurales. Il y a également le **Plan de développement durable du SPW** ; dans ce cas-ci, il s'agit de favoriser tout ce qui peut permettre de réduire notre impact sur l'environnement au sein du Service Public de la Wallonie, que ce soit par la sensibilisation du personnel, par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, etc. Nous nous appuyons aussi sur le **Plan de la Wallonie cyclable** : ce plan vise à améliorer l'image de marque du vélo auprès des Wallons et surtout son utilisation. Citons encore le contrat de service public de la **SRWT** (Société Régionale Wallonne du Transport) dont les objectifs principaux sont : optimiser les services de transport public, améliorer les systèmes de transport collectif et individuel public dans la desserte de la population et réduire l'empreinte écologique du groupe TEC. Il y a encore le **Plan des voies navigables** qui vise le transport des marchandises via le développement des ports fluviaux pour soutenir la croissance économique dans la Wallonie.

## Les études réalisées pour l'AWAC

L'AWAC a commandité plusieurs études, comme la mise à jour de la projection des émissions de CO<sub>2</sub> en Wallonie à l'horizon 2020. Cette étude est régulièrement mise à jour afin d'estimer quel sera notre futur si nous continuons sur la même voie (scénario de référence) et si nous ajoutons des mesures pour amplifier les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (scénario alternatif).

Une seconde étude concerne la revue des mesures prises à l'étranger à l'horizon 2020. Cette étude nous a permis d'observer - voire de nous inspirer - de mesures appliquées aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Flandre, à Bruxelles, etc.

Une troisième étude vise une perspective à plus long terme, l'horizon 2050. Il s'agit de l'étude nommée « Vers une Wallonie bas carbone ». Cette étude a pour but de nous fournir une vision, une utopie, de ce que pourrait être la Wallonie en 2050, dans quarante ans. La recherche est basée sur une modélisation avec sept scénarios, un scénario de référence et six scénarios alternatifs (Cinq scénarios avec 80 % de réduction de GES et un scénario à 95 % de réduction). Pour chacun de ces scénarios, il y a deux dimensions. La première tient compte de l'évolution de la demande énergétique, depuis une demande faible jusqu'à une demande forte. Cette demande énergétique varie en fonction de l'activité économique mais aussi en fonction de l'importance de l'effort de réduction des émissions. La deuxième dimension concerne la part intermittente de la production d'énergie renouvelable, qui va de 40 à 60 %. Pour chacun de ces scénarios, différents paramètres ont été intégrés. Ces paramètres peuvent être plus ou moins influencés par les actions de la Wallonie. Un exemple de paramètre non-influencable, c'est l'évolution de la population. En effet, la population wallonne va probablement augmenter d'un million de personnes d'ici 2050. D'autres paramètres sont influencables par les actions de la Wallonie comme l'efficacité énergétique des bâtiments. Pour chacun des paramètres pour lesquels la Wallonie a une influence, quatre niveaux d'ambition ont été imposés. Le niveau 1 correspond au niveau « business as usual », c'est-à-dire qu'on continue ce qu'on a mis en place actuellement sans rien ajouter ; le niveau quatre est le potentiel technique.

Nous pouvons tirer quelques enseignements importants de cette étude. D'abord il faut une décarbonisation quasi-totale de la production d'énergie, quitte à avoir recours à la capture et au stockage du carbone. Ensuite, il faudrait une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'industrie où il faudra peut-être aussi avoir recours à la capture et au stockage du carbone. Une forte réduction de la part du secteur du transport des personnes et des marchandises est également demandée. Elle implique notamment des transferts modaux. Le parc des bâtiments doit être profondément rénové en basse énergie, et les nouvelles constructions devraient être en solaire passif. Et c'est ici, à l'horizon 2050, que l'aménagement du territoire pourra avoir une influence. Effectivement, pour avoir des actions dans le bâti ou dans la mobilité via l'aménagement du territoire, certaines réglementations pourraient être revues ; par exemple pour faciliter la rénovation du bâti existant, il serait intéressant de permettre l'isolation des bâtiments à front de rue. Il faudrait aussi promouvoir la construction solaire-passif, par exemple en reconsidérant la position en termes d'orientation des habitations, l'utilisation du bois en façade et autres. Il faut également privilégier l'habitat mitoyen lors de la construction de lotissements. L'aménagement du territoire doit être également pensé à long terme pour pouvoir avoir une influence sur la mobilité et par exemple, minimiser les distances de déplacements

## Conclusion

A l'avenir, la coordination entre les différents secteurs devra être de plus en plus importante si la Wallonie veut atteindre ses objectifs de réduction. En effet, il faudra atteindre d'ici 2050 des réductions très importantes et si nous allons tous dans le même sens,

l'énergie, l'aménagement du territoire, la mobilité, il y a des chances que nous y arrivions. L'aménagement du territoire est un élément clé car les décisions prises aujourd'hui auront un impact au minimum sur les émissions dans les transports et dans le bâti.